

Les poussières émises par cette opération peuvent contenir des composés dangereux tels que les pigments des peintures. Utilisez les protections pour votre sécurité et celle de votre entourage. L'exposition au risque chimique est due aux poussières dégagées pouvant être inhalées et à leur dispersion dans l'air de l'atelier.



Albéric DUFOUR-VIET ©



Risques pour la santé



**Risque chimique :**

Atteintes respiratoires par inhalation de concentrations excessives de poussières.

Risque possible de cancer ou de troubles de la reproduction en cas d'exposition à des pigments CMR.

**Autres risques :**

Bruit/explosion/incendie par accumulation de poussières.

## Protections principales :

Utilisation de ponceuse aspirante et présence d'une aire de préparation aspirante et isolée.

Port d'une combinaison type 5/6, d'un masque anti-poussière FFP3 ou à ventilation assistée P3 et de gants en nitrile.



Attention, le port de la barbe réduit voire annule l'étanchéité du masque

## 1 Avant toute utilisation :

▼ **S'assurer** du bon état du matériel et des protections utilisées.

**Isoler la zone de travail du reste de l'atelier (rideau amovible).**

▼ Mettre en marche l'aspiration dans l'aire de préparation.

## 2 Pendant l'utilisation :

▼ **Travailler sur l'aire de ponçage** ou à défaut dans la cabine de peinture.

▼ **Veiller** à la bonne ventilation générale de l'atelier.

▼ Privilégier autant que possible le ponçage à l'eau si le ponçage est manuel.

▼ **Porter constamment** les protections adaptées.

## 3 Après l'utilisation :

▼ Nettoyer la zone de travail **avec un nettoyage par aspiration** et/ou à l'humide (nettoyeuse industrielle/serpillière) pour éviter la dispersion des poussières.

▼ Ranger le matériel (masque de protection dans boîte étanche).

▼ Jeter les protections à usage unique dans des poubelles hermétiquement fermées.

▼ Se laver régulièrement les mains (lors de pauses) sans utiliser de solvants.

▼ Boire et manger uniquement dans le local de pause.

▼ Se doucher si possible avant de quitter l'établissement.